

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2021

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 <sup>er</sup> Adjoint		x		CLISOL Romain, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2e Adjointe	x			QUIVET Yves, Conseiller		x	ROUX Madeline
ALLAIN Lauriane, 3 <sup>ème</sup> adjointe		x	POMMIER Mickaël	DURET Stéphane, Conseiller		x	
POMMIER Mickaël, 4 <sup>e</sup> adjoint	x			CHEVALLIER CARINGI Gaétane, Conseillère	x		
NIOGRET Claude, Conseiller	x			VUILLERMOZ Sandra, Conseillère		x	
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ROUX Madeline, Conseillère	x		
COURVOISIER Franck, Conseiller		x	ROUX Madeline				

M Olivier GIRAUD est nommé secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2020 et information de M le Maire aux membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations.
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion 2020 du trésorier et des comptes administratifs 2020 des budgets bar restaurant et communal
- Organisation des concessions
- Approbation du règlement du cimetière
- Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CA3B au cours des années 2012 à 2018
- Questions diverses

Objet : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2020 est approuvé à l'**unanimité**.

M le Maire informe d'une décision modificative de décembre 2020. La région AURA, par courrier, a informé la commune d'un trop perçu (670 .32 €) pour la tranche ferme de la réfection de l'église de Saint Maurice d'Echazeaux. La régularisation comptable sur l'exercice 2020, s'inscrit par une diminution du compte 020 : dépenses imprévues pour une augmentation du compte 1322 : subvention de la région d'un montant de 671 €.

Objet : Affectation du résultat Multiservices 2020

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent investissement reporté N-1	
Recettes investissement 2020	
Dépenses investissement 2020	
Résultat exercice 2020	

Excédent	
----------	--

Excédent fonctionnement reporté N-1	25 215.02
Recettes fonctionnement 2020	6 020
Dépenses fonctionnement 2020	0
Résultat exercice 2020	6 020
Excédent	31 235.02

R 002 : 31 235.02

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif.

Objet : Affectation des résultats du budget communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Déficit investissement reporté N-1	- 163 184.12
Recettes investissement 2020	454 675.17
Dépenses investissement 2020	397 332.88
Résultat exercice 2020	57 342 .29
Reste à réaliser en recette	186 606.00
Reste à réaliser en dépenses	173 100.00
Déficit :	- 92 335.83

Déficit : - 92 335.83

Excédent fonctionnement reporté N-1	93 110.31
Recettes fonctionnement 2020	560 843.51
Dépenses fonctionnement 2020	428 626.26
Résultat exercice 2020	132 217.25
Excédent	225 327.56

Report de l'excédent recettes compte : R 002 132 991.73

C / : 1068 : 92 335.83 manque de financement, D 001 : 105 841.83

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif.

Objet : approbation du compte de gestion 2020 de M Cognon Frédéric, trésorier

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sandra BOUVIER

Après s'être fait présenter les budgets primitifs communal et multiservices de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare que les compte de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : organisation des concessions

M le Maire rappelle la délibération D\_2020\_27\_02\_07 du 27 février 2020 fixant le prix des concessions suite à l'extension du cimetière du village (columbarium + cavurnes). Il convient d'harmoniser la délibération au règlement présenté au point suivant.

La délibération indique :

1 – une superficie de 2,50 m<sup>2</sup>. M le Maire propose une dimension de tombe de 2 m x 1 m soit 2 m<sup>2</sup> pour une parfaite adéquation au cadastre du cimetière

2 - un emplacement de tombe double de 4 m<sup>2</sup>. M le Maire propose de retirer cette indication

3 - la dimension des plaques à poser sur la stèle du Jardin du Souvenir du cimetière du village. M le Maire propose l'achat d'une plaque de marbre et de coller les plaques des défunts dessus comme à Arnans.

Les dimensions des plaques seront donc de 25 x 15 cm épaisseur 2 cm à sceller sur un support.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les points cités ci-dessus.

Objet : Approbation du règlement du cimetière

M le Maire rappelle la délibération du 27 février 2020 par laquelle la commune a fixé les prix des concessions suite à l'agrandissement du cimetière (nouveau columbarium et cavurnes) et la délibération de ce jour.

Il convient d'actualiser le règlement du cimetière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

Objet : Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au cours des années de 2012 à 2018. Lors de sa séance du 19 juin 2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 14 décembre 2020, M le Maire, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières présente au conseil municipal le rapport d'observation.

Questions diverses :

- Mme Gaétane CARINGI s'interroge sur l'avancée de la rectification du tracé de la RD 936 et sur l'état dégradé en général de la chaussée.

M le Maire interrogera le conseil départemental.

- M Olivier GIRAUD alerte la commune sur un dépôt sauvage sur la parcelle ZI 97. La commune doit mener une réflexion sur le sujet.